

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE

CANTAL



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du mercredi 04 janvier 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 28 décembre 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-trois et le quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Contre : 0

Représentés:

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jean-Paul DUMAS

Objet: Vote de crédits supplémentaires - allanche - DM N°5 - DE_2023_112

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
6188	Autres frais divers	-900.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	900.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	2600.00	
2316 - 206	Restauration collections, œuvres d'art	-2600.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

Date de transmission de l'acte: 01/02/2023

Date de réception de l'AR: 01/02/2023

015-211500012-DE_2023_112-DE

AGE DI

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 01 FEV. 2023
publié le :
01 FEV. 2023

Date de transmission de l'acte: 01/02/2023
Date de réception de l'AR: 01/02/2023

015-211500012-DE_2023_112-DE
A G E D I